



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°5 DU 02.12.2025

MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025 / 2026

PRESIDENT DE SEANCE : M. José PEREIRA

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA et Toufik MEZRICHE

EN VISIO : MM. Francis CUNY Francis, Raphaël DELANDHUY et Yann MEMBRADO

ABSENTS EXCUSES : MM. Oualid BELHADI, Frédéric CASTEL, Olivier GOMAS et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir)

ABSENT : M. Thomas DE FARIA

José PEREIRA ouvre la séance à 18h40.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

En l'absence de Frédéric CASTEL, retenu par des obligations familiales, et de Thierry RAYBAUDI, en voyage à l'étranger, José PEREIRA est désigné Président de séance et Pascal DALLA POZZA secrétaire de séance.

La C.D.A. présente ses condoléances à notre jeune collègue Ismaël MALKI.

1.2 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°4 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique pour publication sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 13.11 Redouane SGHIR dépose un RIB pour mise à jour de sa situation administrative.

Le 14.11 Maxime SYREN demande la conduite à tenir lorsqu'il n'est pas désigné et qu'il est sollicité par son club pour arbitrer bénévolement. José PEREIRA lui fait une réponse.

Le 15.11 Steven QUERE relève un bug de la FMI et transmet des photos des différentes pages de la FMI qu'il n'a pu clôturer.

Le 16.11 Jean-Michel MAINGAUT informe d'un dysfonctionnement de la tablette durant une rencontre sur laquelle il observait.

Le 16.11 Sacha RIGLET met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 16.11 David DESPRET signale un souci de tablette et le passage à la feuille papier qu'il transmet en photos. Le 17.11 il rédige des rapports disciplinaires dont l'un à la suite du comportement d'un AA. Le 17.11 Norbert THOUVENIN signale l'impossibilité de clôturer une FMI à la suite du départ d'une équipe sans avoir signé ladite FMI.

Le 18.11 Mohamed LACHAL et Renaud BOUGÉ rédigent des rapports disciplinaires.

Le 18.11 Badis BENFERHAT fait savoir qu'un dysfonctionnement de la tablette l'a empêché de mentionner sur la FMI la présence de son observateur.

Le 18.11 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, signale que les matchs de son équipe U18 se joueront à huit clos jusqu'à la fin décembre.

Le 20.11 Alexandre GABRIEL fournit un CM de prolongation d'indisponibilité. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 21.11 Francis VOGEL, Président de la JS SAINT JULIEN FC, informe qu'un de ses arbitres est désignable. Ce dernier bien que désignable est en indisponibilité.

Le 21.11 Stéphane KARPIEL sollicite le résultat de la formation d'arbitres clubs qu'il a suivi le 15.11.25.

Les résultats seront communiqués individuellement après validation par le CoDir.

Le 22.11 Arnaud DURUPT, Président du SAINT ANDRE FOOTBALL, informe du changement de secrétaire au sein de son club.

Le 23.11 José LUVUALU MAMBI, rédige un rapport disciplinaire.

Le 24.11 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, met en copie la CDA de son rapport circonstancié à la suite de l'arrêt momentané de la rencontre U18 sur laquelle il occupait la fonction de délégué.

Le 24.11 David MATHURIN et Renaud BOUGÉ mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 26.11 Romain TERRASSON sollicite des renseignements sur les modalités de défraiement pour les rencontres en interdistrict. Le nécessaire est fait le 28.11.

Le 27.11 Houssam SATOUEH, Président de l'AS SENARDES, dépose une demande d'arbitres pour un match de coupe Roy. La CDA est en mesure de satisfaire cette demande et rappelle que les frais d'arbitrage, en coupe Roy phase de poule, sont à la charge du club demandeur.

Le 27.11 Vincent TEIXEIRA communique ses nouvelles coordonnées postales pour la mise à jour de son dossier.

Le 30.11 Norbert THOUVENIN précise les conditions ayant conduit au passage à la feuille papier sur son match de D3.

Le 01.12 Ewan LOBREAU demande comment procéder pour activer son adresse électronique LGEF. Olivier GOMAS est saisi de cette requête.

Le 01.12 Mohamed LACHAL met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 02.12 Guillaume BELDJOUDI met en copie la CDA de son envoi de deux rapports circonstanciés. Un premier à destination de la ligue pour un match débuté en retard et un second au DAF à la suite d'un match arrêté.

Le 02.12 Maxence NAPOLITANO demande des renseignements sur ses défraiements. Cédric BOUGÉ lui fait une réponse détaillée.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 CRA

Le 19.11 Matthieu LOMBARD valide le devis d'utilisation des installations du Centre Sportif à l'occasion de la seconde FIA de la saison.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 13.11 le Centre Sportif fait parvenir à l'IR2F le devis de l'utilisation des installations pour la FIA 2.

Le 13.11 Cédric BOUGÉ sollicite Matthieu LOMBARD, DTA, afin d'obtenir de la documentation en lien avec l'arbitrage pouvant être proposée aux participants d'un forum à la CIME le 20.11 où le DAF tient un stand.

Le 27.11 le DAF informe l'ensemble des clubs ayant un match le 06.12 de la possibilité de reporter la rencontre de leurs équipes afin de pouvoir assister au match ESTAC / RODEZ dans le cadre de l'opération « TOUS AU STADE SAMEDI 06/12 »

Le DAF réclame la feuille de match papier ou transmission de la FMI à la suite d'un match en retard de D1.

2.2 CDA

Le 13.11 Thierry RAYBAUDI en sa qualité de représentant des arbitres au CoDir, demande au Comité Directeur du DAF de bien vouloir recevoir Francis CUNY à sa prochaine réunion afin de soutenir le projet de la CDA pour le rassemblement d'hiver. Cette requête est motivée par l'absence des représentants de la CDA à ladite réunion.

Il communique le 13.11, toujours dans le cadre de ses fonctions, des précisions sur le carton blanc à la commission des délégations afin que l'ensemble des officiels du DAF soit à l'unisson sur ce point. Son écrit est confirmé par une note de la CRA, demandée par le Président du DAF et envoyée à l'ensemble des acteurs du football local.

Le 22.11 la CDA questionne les arbitres habilités à tourner en futsal quant à leurs disponibilités durant la trêve hivernale afin d'officier sur la compétition mise en place par le DAF.

La CDA est sollicitée par la FFSU pour la formation CUA1 et CUA 2. Francis CUNY, responsable ETDA, répond à Frédéric CASTEL que les délais sont extrêmement courts pour organiser les formations sur les créneaux horaires proposés. Il interroge les moyens mis à disposition par la FFSU pour ces formations. A ce jour et au regard du manque d'informations permettant une projection, aucune date n'est arrêtée et aucun formateur sollicité.

Après quelques recherches, Francis CUNY a récupéré des livrets auprès d'autres ligues mais rien en ce qui concerne la région Grand Est. Dans l'état actuel des choses, le projet semble difficile à mettre en place.

La CDA fixe la date de son rassemblement de mi saison au **Samedi 7 février 2026, à partir de 8h, au Centre Sportif de l'Aube**. A cette occasion, des rappels théoriques et pratiques ainsi que les tests de connaissances seront faits. Un mail d'invitation précisera les modalités de cette demi-journée obligatoire.

La CDA est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

Au 02.12.2025 nous avons 102 demandes de licences pour 93 arbitres désignables :

53 adultes, 22 jeunes, 12 ligues et 6 candidats ligue.

4.1 ADULTES

Le 14.11 Franck MILESI signale avoir une désignation incompatible avec sa situation. José PEREIRA fait le nécessaire.

Le 21.11 divers arbitres dont le match est reporté se mettent à la disposition de la CDA.

Le 24.11 David LOBREAU demande une indisponibilité pour le 30.11.

Le 26.11 Igor LOPEZ ROCHA transmet un CM d'indisponibilité de 21 jours. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 27.11 Pierre GEORGES demande sa réintégration dans le corps des arbitres du DAF après avoir demandé le transfert de son dossier vers un autre district sans y avoir officié. La demande de retour de son dossier est faite par la CRA à la ligue de Normandie.

Le 28.11 David DESPRET demande le retrait d'une désignation pour raison familiale.

Le 02.12 Naby CONTE, arbitre sortant de la FIA, signale une impossibilité de se connecter au portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi du dossier.

4.2 JEUNES

Le 14.11 Vincent TEIXEIRA demande le retrait d'une désignation pour raison familiale.

Le 15, le 18 puis le 19.11 Zine BOUGUERRA signale un manque de moyen de transport pour se rendre à ses désignations. Thierry RAYBAUDI revoit les désignations déjà faites.

Le 16.11 Salim RAGHIB produit un CM de reprise.

Le 17.11 Timéo CHEVALIER sollicite le retrait de sa désignation du 06.12.

Le 17.11 Othman KHARROUBA, co-Président du FC BREVIANDES, demande la désignation d'un arbitre en U13 le 22.11.

Le 18.11 Sahim SAHLI, Secrétaire de l'AS PONT STE MARIE, sollicite la désignation d'un arbitre pour un match de U15 du 22.11.

Le 21.11 Ismaël MALKI signale son absence à désignation pour raison familiale. L'observateur prévu est informé de la situation.

Le 27.11 Timéo CHEVALIER demande le retrait d'une désignation devenue incompatible avec ses disponibilités à la suite d'un changement d'heure pour le coup d'envoi. Le nécessaire est fait.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Samuel PEDRO et Pascal DALLA POZZA s'étonnent de ne pas pouvoir apparaître sur la FMI lorsqu'ils vont observer nos AA en ligue. Cette difficulté est remontée à Brigitte THIEBAUT qui se charge de voir avec les services de la ligue les solutions à apporter.

Le 13.11 Pascal DALLA POZZA informe de l'annulation du projet de championnat futsal adultes mais que le championnat jeunes débutera le 13.12.2025. Il fait savoir le 19.11 les modalités retenues pour la compétition mise en place par le DAF dont les finales auront lieu le 14.02.26. Les matchs, selon la catégorie, se joueront le samedi après-midi, le dimanche matin ou le dimanche après-midi. Les compétitions auront lieu dans 5 gymnases. Il réalisera les premières désignations pour le 07.12.25.

Le 13.11 Aurélien LECHIEN fait un retour à la CDA de sa désignation en FFSU. Les manquements de l'organisation sont pointés par Thierry RAYBAUDI à l'organisateur de cette manifestation. La CDA se réserve le droit de ne plus désigner d'arbitre sur cette compétition sans une nette amélioration de l'organisation.

Les tutorats des arbitres sortants de FIA pourront commencer dès qu'ils seront désignables. La CDA remercie l'ensemble des observateurs pour leurs disponibilités qui a permis de bien avancer sur les observations dans toutes les catégories.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la formation continue, la CDA prévoit en amont du rassemblement de mi-saison, de convier l'ensemble des arbitres au match ESTAC / Le MANS au stade de l'Aube à 21h le vendredi 30 janvier 2026. Ils seront invités par mail qui précisera les modalités de cet événement.

Francis CUNY attend l'arrivée du futur CTDA afin de revoir le fonctionnement de la formation continue à proposer aux arbitres.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Les séances sont fréquentées par un noyau de fidèles qui ne demande qu'à s'étoffer.

Toufik MEZRICHE signale ne pas être en mesure d'assurer les séances jusqu'à la fin décembre pour raison professionnelle.

5.3 FIA

Francis CUNY communique le bilan de la FIA dont le module 7 a eu lieu le 29.11.25 :

- 9 arbitres officieront en adulte et 10 en jeune dont une féminine.
- Les adresses @lgef, dont une pose problème, ont été transmises aux candidats ainsi que les modalités pour créer leur espace « Officiels FFF ».
- La pratique terrain a eu lieu sur le terrain numéro 4 en pelouse naturelle qui, du fait des conditions climatiques n'a pas toujours été favorable, mais a tout de même permis la tenue de cette FIA. Les formateurs ont su s'adapter à la présence de matchs sur les mêmes créneaux.
- Nouvelle mouture qui reste à roder mais dont le contenu permet de favoriser la pratique et de ne revenir que sur des points particuliers où les candidats semblent en difficulté.
- Le rythme de cette nouvelle version de la FIA est plus soutenu et les temps de transfert centre sportif / stade doivent être mieux pris en compte dans l'organisation.
- Les arbitres stagiaires ont reçu leur livret de suivi de tutorat dès la correction du contrôle final.
- Obligation de louer une salle, à la dernière minute, afin de pouvoir faire le module 7 dans son entièreté notamment pour les gestes de premiers secours.
- Un tuto pour aider dans la gestion de la FMI a été envoyé aux arbitres à la fin du module 7.

Il est important de préciser que cela ne constitue pas la fin de leur formation. Cette dernière se clôturera par la tenue du module 8 fixé au samedi 30 mai 2026. D'ici là les stagiaires devront valider la partie pratique sur le terrain.

Le 01.12 Francis CUNY alerte l'IR2F sur le fait que les formateurs sont intervenus durant la FIA écoulée sans contrat de travail et les conséquences possibles en pareil cas. Il met en évidence les difficultés à fidéliser les intervenants dans de telles conditions. La CDA ne peut que regretter qu'un aspect administratif puisse être à l'origine d'un manque de formateurs pour une future FIA.

5.4 FORMATION ARBITRES CLUBS

La CDA a organisé une formation d'arbitres clubs le 15.11 avec la présence de 26 candidats. Elle félicite les candidats pour leur implication dans cette formation. Après validation par le CoDir des résultats, ils seront informés individuellement de leur réussite et invités le 12.01.26 à une cérémonie de remise des maillots et écussons.

Les premiers retours des candidats font apparaître :

La qualité de l'accueil, la pertinence des propos et la disponibilité des intervenants.

Le besoin de faire cette formation sur deux jours avec plus de mises en situations.

L'utilité d'avoir un support type livret comme cela est fait sur les FIA.

5.5 PROMOTIONNEL

Thierry RAYBAUDI a pu voir ¼ des potentiels arbitres promotionnels.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal DALLA POZZA relève qu'encore trop d'arbitres sont sanctionnés financièrement à la suite de manquement administratif dans la gestion de la FMI. Un rappel sera fait à l'occasion du prochain rassemblement.

Yann MEMBRADO demande la liste des reçus de la dernière FIA. José Pereira lui envoie le document.

La CDA souhaite de très belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la famille du football Aubois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, José PEREIRA, lève la séance à 20H50.

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 06.01.2026 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président de séance,

M. PEREIRA José

Le Secrétaire de séance,

M. DALLA POZZA Pascal

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)